

13 octobre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 13 octobre 2015, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent, Mme Michèle Massé, MM. Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon conseillers.

Sont également présents : La greffière Me Isabelle Francois, le directeur général, M. Bertrand Déry et la trésorière Mme Micheline Quilès

2015-10-295 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2015

Des copies du procès-verbal de la séance tenue le 8 septembre ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2015 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-296 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 45 098 à 45 104		
45 209 à 45 268	pour un montant de	260 413,90 \$

Comptes payables :

Chèques 45 396 à 45 499	pour un montant de	209 100,74 \$
-------------------------	--------------------	---------------

Comptes recevables :

Comptes 5FD000118 à 5FD000126	pour un montant de	24 324,30 \$
-------------------------------	--------------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

2015-10-297 Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, à titre de directeur général, a autorisé la proposition suivante :

- Mandat de services professionnels à Qualitas de Granby pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif phase II, pour la somme de 9 248,65 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission du 17 septembre 2015.
- Mandat de services professionnels à Services Exp de Granby pour l'évaluation environnementale de site (phase 1) dans le cadre des expropriations pour l'agrandissement de l'école Saint-Vincent, pour la somme de 4 650 \$ plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la soumission du 15 septembre 2015.

2015-10-298 Permanence au poste d'adjointe greffe et taxation

Considérant que Madame Natalie Bernier a été embauchée le 30 mars 2015 au poste d'adjointe au greffe et taxation et que sa période de probation est maintenant terminée;

Considérant que le directeur général est satisfait du travail accompli par Madame Bernier depuis son embauche et recommande sa permanence;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder la permanence à Madame Natalie Bernier au poste d'adjointe au greffe et taxation, effective depuis le 30 septembre 2015 avec tous les avantages rattachés à ce poste col blanc, temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

2015-10-299 Mandat pour une caractérisation environnementale phase II dans le cadre des expropriations pour l'agrandissement de l'école Saint-Vincent

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que d'autoriser le mandat pour la caractérisation environnementale phase II relativement à la propriété du 1477-1481 avenue St-Paul dans le cadre des expropriations pour l'agrandissement de l'école Saint-Vincent, à Services Exp de Granby selon l'offre de service au montant de 13 300,00 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-300 Office municipal d'habitation de Saint-Césaire / Demande budget RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation) 2016

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'approuver le budget RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation) d'un montant de 256 000 \$ pour l'année financière 2016 présenté par l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire dans sa demande datée du 10 septembre 2015;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-301 Demande d'appui financier / Centre de la petite enfance Mamie-Pom pour location d'une salle

Considérant qu'une demande d'aide financière pour la location d'une salle a été formulée par le Centre de la petite enfance Mamie-Pom en raison des coupures du Ministère de la Famille;

Considérant qu'antérieurement une salle au Complexe sportif Desjardins pouvait être attribuée à ces fins;

Considérant que le Complexe sportif est présentement fermé en raison des travaux de réfection;

13 octobre 2015

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de verser un montant de 150 \$ afin de soutenir le Centre de la petite enfance Mamie-Pom pour la location d'une salle servant à offrir un spectacle de fin d'année aux enfants des garderies en milieu familial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-302 Affichage du poste de brigadier scolaire (banque de candidats)

Considérant la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'affichage externe du poste de brigadier scolaire afin de constituer une banque de candidats permettant de suppléer aux absences ponctuelles du personnel en poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-303 Rétrogradation volontaire d'un lieutenant au sein de la brigade du Service sécurité incendie

Considérant que l'employé 0005-0595 n'a pas complété la formation exigée par le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal pour conserver les fonctions de lieutenant;

Considérant que l'employé 0005-0595 se démet de ses fonctions de lieutenant à compter de ce jour;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à la rétrogradation volontaire de l'employé 0005-0595 des fonctions de lieutenant. Ce dernier deviendra pompier éligible à temps partiel à compter du 13 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

2015-10-304 Affichage pour l'embauche d'un poste de pompier surnuméraire au sein du Service Sécurité incendie

Considérant la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie exige que l'inspection des 2 400 bâtiments situés sur le territoire de la municipalité soit complétée d'ici 2017;

Considérant que l'atteinte de l'objectif nécessite l'embauche d'un pompier surnuméraire;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'affichage d'un poste surnuméraire de pompier afin de réaliser les inspections de bâtiments prévus à l'an 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-305 Acquisition d'une scie de sauvetage pour pompier

Considérant la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'acquisition d'une scie de sauvetage pour le Service sécurité incendie auprès du fournisseur Boivin & Gauvin inc. de L'Ancienne-Lorette d'une somme de 1 730 \$ plus les taxes applicables selon la soumission datée du 6 octobre 2015.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

13 octobre 2015

2015-10-306 Acquisition de boyaux d'incendies

Considérant la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, M. Étienne Chassé;

Considérant le programme de remplacement des équipements ayant pour but de maintenir la conformité des outils et accessoires en matière de sécurité incendie;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder au remplacement des boyaux incendie en faisant l'acquisition de :

- 5 boyaux Niedner 2.5 pouces x 50 pieds au prix de 1 261 \$ plus les taxes applicables auprès de Boivin & Gauvin inc. de L'Ancienne-Lorette selon la soumission datée du 6 octobre 2015;
- 12 boyaux 1 ¾ pouce auprès d'Aéro-Feu de Longueuil au prix de 2 034 \$ selon la soumission datée du 13 octobre 2015.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2015-10-307 Nombre de formation incendie 2016 - Programme de financement de la formation pompier / Autorisation

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Saint-Césaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

13 octobre 2015

Attendu que la Ville de Saint-Césaire prévoit dix-neuf (19) inscriptions de pompiers pour de la formation au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire tel que détaillé dans le document d'estimation des besoins locaux en formation produit par le directeur du Service sécurité incendie;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Rouville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu de transmettre à la MRC de Rouville une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-308 Travaux de pavage et rapiéçage 2015-02-069 / Demande de changement 1 - Réfection à l'heure des puisards de la rue Larose

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'autoriser les travaux correctifs pour la réfection des puisards sur la rue Larose avant la pose de la couche d'usure le tout tel que proposé par Eurovia selon l'estimé de 1 596,36 \$ plus les taxes applicables selon la recommandation produite le 23 septembre 2015 par Luc Gendron, ingénieur chargé de projets chez Comeau Experts-conseils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-309 Entente avec Sablière du Coteau pour l'installation et le maintien d'un piézomètre / Autorisation

Considérant la nécessité d'installer et de maintenir un piézomètre pour surveiller le puits municipal situé près de la Sablière du Coteau;

Considérant l'entente à intervenir;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser la conclusion d'une entente pour l'installation et le maintien d'un piézomètre avec la Sablière du Coteau de Saint-Césaire et d'autoriser que le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

2015-10-310 Acquisition de la rue Larose phase 3 /Autorisation

Considérant que les travaux de la phase 3 de la rue Larose seront exécutés d'ici le 15 octobre 2015;

Considérant que l'entente des travaux municipaux signée avec le promoteur prévoit l'acquisition par la Ville de cette partie de rue;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de retenir les services de l'étude Denicourt & Gagnon notaires, pour la rédaction de l'acte de vente par M. Claude Généreux à la Ville de Saint-Césaire du lot numéro 5 599 166 du cadastre du Québec, formant l'assiette de la rue Larose phase 3. Cette vente est faite au prix de 1 \$.

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les documents relatifs à cette transaction. Tous les frais de ce mandat seront assumés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-311 Demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Christian Laperle pour la construction d'un bâtiment commercial situé sur un terrain vacant - lot 5 059 590

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Christian Laperle concernant un projet de construction d'un bâtiment commercial isolé à usage mixte situé sur un terrain vacant situé sur la Route 112 sur le lot 5 259 590;

Considérant que la demande porte la norme d'implantation applicable aux marges de recul arrière en zone 205, tel que précisé à l'annexe A du *Règlement de zonage numéro 92-2005* de même que sur la norme d'homogénéité des élévations pour les bâtiments principaux implantés dans le périmètre urbain et précisé à l'article 14.2.10 du *Règlement de zonage*;

Considérant que la dérogation demandée pour la marge de recul correspond à une dérogation de 0.84 mètre sur le 5 mètres exigés par la norme et que celle demandée pour la variation des hauteurs est de 0.70 mètre supérieure aux 2.5 mètres stipulés;

Considérant que le demandeur a fait l'état du préjudice sérieux occasionné par le refus de la demande;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

13 octobre 2015

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du Journal de Chambly du 21 septembre 2015;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 22 septembre 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un nouveau bâtiment commercial isolé à usage mixte sur le lot 5 059 590 présentée par le requérant, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-312 Demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Michel Bergeron mandataire pour Transworld Signs Co pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux pour le 791 Route 112

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Michel Bergeron mandataire pour Pierre Véronneau, propriétaire de C.E. Forand ltée au 791 Route 112 concernant le remplacement d'une enseigne sur poteaux, la demande portant sur le nombre maximal d'enseigne de ce type par emplacement commercial;

Considérant que l'article 13.7 du *Règlement de zonage 92-2005* autorise une seule enseigne par emplacement commercial;

Considérant que le demandeur a fait l'état du préjudice sérieux occasionné par le refus de la demande;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du Journal de Chambly du 21 septembre 2015;

Considérant que le CCU, lors de la séance du 22 septembre 2015, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'installation d'une nouvelle enseigne sur poteaux sur le lot 1 592 957 situé au 791 Route 112, présentée par le requérant, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

2015-10-313 Demande de PIIA présenté par Monsieur Claude Généreux relativement à une construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 5 376 132

Considérant que monsieur Claude Généreux, a un projet de construction pour une maison unifamiliale isolée sur le lot 5 376 132 sur la rue Larose située dans la zone 141;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 22 septembre 2015 et des discussions ultérieures survenues le 2 octobre dernier recommande l'acceptation de la demande avec les modifications apportées depuis sa présentation puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction tel que modifié par le requérant en date du 2 octobre 2015 à l'égard du projet de construction d'une maison unifamiliale isolée sur le lot 5 376 132 sur la rue Larose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-314 Demande de PIIA présenté par Monsieur Guy Giroux relativement à une construction d'une habitation bifamiliale sur le lot 3 621 463 (avenue Bienvenue)

Considérant que Monsieur Guy Giroux dépose un projet relativement à la construction d'une habitation bifamiliale isolée sur le lot 3 621 463 situé dans la zone 135;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 22 septembre 2015 recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

13 octobre 2015

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration pour le projet d'une construction d'une habitation bifamiliale sur le lot 3 621 463 de l'avenue Bienvenue tel que présenté par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-315 Demande de prolongation du délai de concordance au Règlement no 282-14 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville

Considérant que le règlement 282-14 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) entra en vigueur le 12 mai 2015;

Considérant que ce règlement a pour effet d'assurer la concordance au PMAD et la conformité aux orientations gouvernementales reconfigurées et actualisées contenues dans *l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement*;

Considérant qu'à cet effet, les modifications au SADR portent principalement sur :

- a) la gestion durable de l'urbanisation par l'introduction de seuils de densité, de critères de développement et de dispositions visant à favoriser le développement dans le principal pôle de services et d'équipements de la MRC;
- b) l'optimisation des infrastructures et équipements collectifs;
- c) la réhabilitation et la mise en valeur des quartiers anciens;
- d) la protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et naturels, dont les milieux humides;
- e) la connectivité du développement urbain avec les réseaux de transport actif;
- f) l'identification de secteurs agricoles déstructurés;
- g) la protection des eaux souterraines sur la base des zones de vulnérabilité et de recharge

Considérant l'ampleur et la nature des modifications au SADR, il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes à ce schéma modifié;

Considérant que l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil doit, dans les 6 mois de l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

13 octobre 2015

Considérant que ce délai de six (6) mois est nettement insuffisant pour les motifs suivants :

- h)** le roulement de personnel au Service de l'urbanisme de la Ville depuis les douze (12) derniers mois;
- i)** l'entrée en poste, durant la mi-avril 2015, d'une nouvelle ressource nécessitant une période d'intégration au sein Service de l'urbanisme;
- j)** la mise en place de nouvelles procédures organisationnelles au sein du Service de l'urbanisme;
- k)** les disponibilités budgétaires limitées pour cet exercice de concordance;
- l)** ce délai de concordance survient durant la période estivale, correspondant à la pointe d'achalandage dudit Service;

Considérant qu'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Césaire peut demander une prolongation de délai au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu pour les motifs évoqués ci-dessus, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, une prolongation de délai de douze (12) mois, soit jusqu'au 12 novembre 2016, pour adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que modifié par le règlement 282-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-10-316 Travaux de réfection du Complexe sportif phase II - AO 2015 /
Demande de paiement numéro 1 de l'entrepreneur général Axim
Construction**

Considérant la recommandation de paiement formulée par Pierre Leclerc de Groupe Leclerc, firme chargée de projets en date du 30 septembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu de procéder au paiement numéro 1 auprès de l'entrepreneur général Axim Construction dans le cadre des travaux de réfection du Complexe sportif phase 2 pour un montant 170 907,62 \$ plus les taxes applicables tel que précisé dans certificat de paiement du 30 septembre 2015. Une retenue de 10 % est incluse de ce montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

2015-10-317 Demande de prolongation de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir relativement à l'entente intermunicipale pour les activités de loisirs, sportives et culturelles

Considérant que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir demande une prolongation de l'entente intermunicipale pour les activités de loisirs, sportives et culturelles en raison de la fermeture du Complexe sportif pour cause de travaux de réfection;

Considérant que le Complexe sportif est fermé depuis le 24 août 2015 pour des travaux majeurs de réfection et que les sessions d'activités d'automne 2015 et hiver 2016 sont annulées;

Considérant que cette entente d'une durée de quinze (15) ans prend fin le 16 mars 2030;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de prolonger, en raison de la fermeture temporaire du Complexe sportif, l'entente intermunicipale pour les activités de loisirs, sportives et culturelles, de douze (12) mois avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir menant ainsi la fin de l'entente au 16 mars 2031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-318 Embauche de préparateurs et serveurs d'aliments au restaurant de l'aréna (postes temporaires)

Considérant la démission d'une employée du restaurant de l'aréna;

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du Service des Loisirs;

En conséquence :

Il est proposé par : Michèle Massé

13 octobre 2015

Et résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes, au poste de serveurs - préparateurs d'aliment à l'aréna sur une base saisonnière à temps partiel :

- Madame Marilyn Normandin, dont la rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur et qui correspond à la classe 3, échelon 2; avec une entrée en fonction depuis le 25 septembre 2015;
- Madame Maude Dubois-Tremblay dont la rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur et qui correspond à la classe 3, échelon 1 avec une entrée en fonction depuis le 1^{er} octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-319 Règlement no 243 modifiant le Règlement no 13 constituant le CCU / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu le règlement intitulé *Règlement numéro 243 modifiant le Règlement no 13 constituant le CCU*, soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-320 Règlement no 244 concernant le fauchage des terrains vacants et autres nuisances / Adoption

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

13 octobre 2015

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement ont été dûment accomplies;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu le règlement intitulé *Règlement numéro 244 concernant le fauchage des terrains vacants et autres nuisances*, soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-321 Soumissions reçues - Remplacement d'un égout sanitaire sur la rue du Pont / Adjudication

Considérant que des invitations à soumissionner ont été transmises pour effectuer des travaux de remplacement d'un égout sanitaire sur la rue du Pont

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Les Entreprises Michaudville inc.	60 273,97 \$
Groupe Allaire Gince Infrastructures inc.	86 018,71 \$

Considérant la recommandation de la firme Service Exp chargée de coordonner et superviser les travaux;

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu retenir la plus basse soumission conforme présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. de Mont-Saint-Hilaire pour le remplacement d'un égout sanitaire, au prix de 60 273,97 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 9 octobre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 octobre 2015

Lecture de la correspondance.
2e période de questions.
Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2015-10-297, 2015-10-298, 2015-10-299,...2015-10-300,...2015-10-301,
2015-10-304, 2015-10-305, 2015-10-306, 2015-10-307, 2015-10-308,
2015-10-310 2015-10-316, 2015-10-318, 2015-10-321.

Micheline Quilès
Trésorière